



Madame, Monsieur,
Membre du Bureau Syndical

Dossier suivi par Nathalie NIGAIZE – Responsable des assemblées
Tél. service : 02 31 06 91.73 - nnigaize@sdec-energie.fr

Objet : Bureau Syndical du 6 décembre 2024
PJ : Note de synthèse explicative via OXYAD

Caen, le 29 novembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à notre prochaine réunion de Bureau syndical qui aura lieu le :

Vendredi 6 décembre 2024 à 9h00

dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE.

La note de synthèse explicative se rapportant à cette réunion est disponible via les liens communiqués dans votre convocation électronique.

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner.

Je vous remercie donc de bien vouloir **confirmer votre présence à cette séance et à ce déjeuner avant ce mardi 3 décembre**, par téléphone au 02 31 06 91 73 ou par mail direction@sdec-energie.fr.

Au plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE



BUREAU SYNDICAL
Vendredi 6 décembre 2024 – 9h00
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

Convocation envoyée et affichée le 29 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

1. Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 8 novembre 2024
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Marchés publics
4. Transfert de la compétence « GAZ »
5. Procédure d'adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE
6. Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMÉRIQUES

7. Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » 2024
8. Budget Principal 2024 – Décision Modificative n° 4
9. Ouverture des crédits d'investissement 2025 pour les 3 budgets
10. Financements par fonds de concours
11. Durée d'amortissement des immobilisations
12. Règlement intérieur – Chapitre « Déplacements »
13. Ouverture d'un poste non permanent en contrat de projet
14. Valeur faciale des titres restaurants à compter du 1er janvier 2025

CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ

15. Convention pour un référentiel commun terme I
16. Convention d'Analyse d'Impact Scénarisée (AIS)
17. Convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - représentation à Moyenne Echelle
18. Convention pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la décarbonation des territoires

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
20. Barème de raccordement au réseau public d'électricité

RELATIONS USAGERS ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

21. Résultat de l'Appel à Projets 2024 pour la rénovation énergétique des logements communaux

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

22. Restitution de l'étude de structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables
23. Avenant à la convention de mandat - Conseil en Énergie Partagé niveau 3 - Crocy
24. Résultat de l'Appel à Projets PROGRES 2024 - Rénovation énergétique des établissements scolaires
25. Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique (PACTE)

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

26. Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 9ème tranche 2024
27. Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 1ère tranche 2025
28. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2ème Tranche 2025 - reports de 2024
29. Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

30. Éclairage public et Signalisation Lumineuse – 8ème tranche de Travaux 2024 < 40 k€ HT
31. Éclairage public et Signalisation Lumineuse – 8ème Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT
32. Éclairage public: maintenance annuelle 2025
33. Partage de la Trame noire du Calvados avec toutes les communes du Calvados adhérentes ou non adhérentes à l'éclairage public

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront préalablement la Présidente.